

DÉPARTEMENT
ISÈRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 038-263810228-20260224-DELIB052026-DE

N° D'ORDRE
05/2026

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration du 24 Février 2026

Objet :

**Débat d'orientation
budgétaire et rapport
d'orientation
budgétaire 2026**

Présents : Michel VENDRA, Président du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Adjointe, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY, Conseillères Municipales, Philippe GUERIN, Cécile COIGNÉ, Marie Hélène GRENIER Membres Nommés.

Absents: Hajera TURKI, Mylène GOURGAND, Conseillères Municipales Denis LAQUAZE, Cécile PERRIER Membres Qualifiés.

Pouvoirs : Denis LAQUAZE, a donné pouvoir à Nathaly TAVERNIER.

Date convocation : **19 Février 2026**

Nombre de membres en exercice : **13**

Nombre de membres présents :

Nombre de pouvoirs :

Nombre de votants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 instituant un débat d'orientation budgétaire ;

Vu la Loi « Notre » promulguée le 7 août 2015 qui a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

LE RAPPORTEUR EXPOSE au Conseil d'Administration :

CONSIDÉRANT que la tenue du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire dans les communes de 3500 habitants et plus ainsi que dans les établissements publics,

L'article précité dispose « qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire (DOB) par une délibération spécifique ». Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. Ce rapport a pour objet de préparer l'examen du budget et de présenter les orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés. Il doit être présenté dans un délai de deux mois avant l'examen du budget.

LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration :

DE PRENDRE ACTE du débat d'orientation budgétaire 2026 et de son rapport d'orientation Budgétaire 2026 du CCAS de SASSENAGE tel que présenté ce jour et annexé à la présente

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la délibération n°03/2026 relative au débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientation budgétaire du 2026 du CCAS de SASSENAGE tel que présenté ce jour et annexé à la présente

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 25 Février 2026

Le Président du CCAS,
Michel VENDRA